

CHARTRE NATIONALE des Français d'Algérie et leurs Amis

Madame, Monsieur, Chers compatriotes,

Je vous prie de bien vouloir accorder votre attention à la communication suivante qui cristallise notre détermination et nos énergies dans la Charte des Français d'Algérie et leurs Amis qui vous est présentée et que nous vous invitons à soutenir ensemble.

Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas laisser planer le moindre doute sur la responsabilité gouvernementale et l'étendue des préjudices moraux et matériels que la France fuit depuis 1962 au nom du référendum fallacieux du 8'Avril1962 duquel nous avons été écartés alors qu'il décidait de notre sort et de l'amputation du territoire national

Chassés sans ménagement, soumis à un exode déshonorant dans l'indifférence, voire l'hostilité de la plupart des métropolitains, nous sommes confrontés depuis 47 ans à une dissimulation chronique de la Vérité.

On pouvait espérer que le temps, à défaut de compassion nationale, panserait nos plaies.

Mais une infâme concussion entretenue depuis 1962 a fait des victimes que nous sommes des coupables expiatoires.

L'installation d'un Haut Conseil des Rapatriés, composé à sa convenance, relève, s'il en était besoin, son intention réelle de réparer les préjudices moraux et matériels que nous subissons encore.

Par ailleurs, l'impudence et l'arrogance se sont arrogé le droit, avec le concours des médias et d'une pernicieuse intelligentsia de rendre dommage à des meurtrières poseuses de bombes en même temps qu'était soutenue l'infamie de nous interdire d'honorer nos morts au prétexte fallacieux de troubles à l'ordre public.

Sans doute aussi, notre communauté n'aura été trop divisée pour se faire entendre. Les imperfections humaines aidant, les Pouvoirs Publics ont pu nous manipuler et feindre d'ignorer la légitimité de nos droits.

Depuis le 16 Septembre 2008, quatorze Présidents d'Associations et d'Amicales, parmi lesquelles six grandes Associations ont entrepris de rassembler notre communauté afin de faire entendre ensemble notre attachement à notre Histoire vraie et notre fierté d'être des Français d'Algérie auteurs de l'œuvre civilisatrice accomplie dans ce pays en 130 ans de labeurs et de souffrances.

Seule la persévérance et la volonté de refonder les rapports entre l'Etat et les citoyens que nous sommes sur des bases nouvelles respectueuses de nos Droits et de la Vérité de notre Histoire, ont conduit les signataires de Chartre des Français D'Algérie, qui vous est présentée ci après, à vous appeler au rassemblement de nos forces et de nos énergies par un serment solennel engageant au respect de principes et de moyens qui imposeront notre respectabilité et l'obtention de nos droits légitimes.

RASSEMBLEMENT NATIONAL DES FRANÇAIS D'ALGERIE ET LEURS AMIS

La Charte n'est pas un mouvement politique, mais une force d'opinion destinée à faire prendre en charge par les élus de la République nos exigences légitimes.

APPEL SOLENNEL

Les Réformateurs : se Réclamant de l'article 1er de la Constitution du 4 Octobre 1958 aux termes duquel : La France est une République indivisible, laïque. Démocratique et sociale. Elle assure l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ;

Dénonçant le viol du Préambule et des articles 3,5 et 89 de la dite constitution ; Rappelant 132 ans de dévouements et de sacrifices pour la "Mère Patrie" ; **APPELLENT** les Français d'Algérie de toute confession à se rassembler pour défendre et exiger la mise en œuvre des Valeurs suivantes : Reconnaissance de la Vérité historique ; Réhabilitation morale des défenseurs de la Constitution et de l'intégrité du territoire de la Nation ; Droit naturel et imprescriptible de l'Homme à honorer ses morts et à voir respecter ses monuments commémoratifs et ses sépultures ; Restitution, par la loi, aux Français nés en Algérie avant le 5 juillet 1962, de leur Etat civil ; Droit des Familles de Disparus à la reconnaissance des droits des victimes et de communication sans réserves des informations connues de l'Etat ; Juste réparation, dans les conditions du Droit commun, des préjudices moraux et matériels subis du fait du déplacement forcé de Citoyens Français des départements d'Algérie et du Sahara ; Dissolution du HCR et substitution d'un organe réellement représentatif, désigné par les Français d'Algérie eux-mêmes : Rétablissement dans les programmes d'enseignement de l'Histoire, la Vérité de l'Algérie Française et l'œuvre de la France de 1830 à 1962 ; Fierté de l'œuvre accomplie Outre Mer et rejet de toute repentance.

Autorisation de disposer d'une fréquence radio-tv numérique.

Mémoire, Droit, Honneur, Vérité CHARTRE SOLENNELLE DES FRANÇAIS D'ALGERIE

Elle constitue le code de comportement et d'action fondé sur les principes suivants :

- Loyauté et Fidélité envers la CHARTRE et ses Membres ;
- Prééminence de l'intérêt général de la communauté sur les intérêts personnels
- Identification au combat pour l'Algérie Française et à la défense de la population des Départements Français d'Algérie ;
- Fierté de son passé et de son appartenance à un peuple bâtisseur et Civilisateur ;
- Cooptation du Haut Conseil des Français d'Algérie en charge de l'Exécutif ; les premiers fondateurs constituant le premier HCFA pour trois ans ;
- Indépendance à l'égard des Pouvoirs et des Partis Politiques ;
- Acceptation de la Règle majoritaire, au besoin renforcée des 2/3 ;
- Affirmation et défense de nos Droits citoyens et de notre Mémoire ;
- Choix de nos Représentants pour toute délégation ou mandat d'action ;
- Boycott des manifestations officielles qui n'auraient pas notre agrément ;
- Recours à tous les moyen légaux dans la poursuite de nos objectifs et négociations avec le pouvoir, sans compromission aucune ; Engagement Solennel.

La qualité d'adhérent au présent RASSEMBLEMENT s'acquiert par le Serment solennel du postulant, qu'il soit Président d'Association ou d'Amicale ou Personne Privée, de respecter la CHARTRE. Cette qualité se perd par la reconnaissance, par le HCFA, de manquement à cette Charte, suivant une procédure contradictoire et le respect du droit de la défense et du droit de recours en appel.

Fondateurs

- **Muvien Etienne**, co-fondateur CNFA, secrétaire général de l'ADEP, rédacteur de Flambeau.
 - **Descaves Pierre** cofondateur de ANFANOMA, cofondateur du RANFRAN, ancien député.
 - **Jourdes Serge** Cdt de Compagnie UT Alger, délégué (Sud) amis du général Salan, directeur Rizières et Djebels, délégué de l'ACUF
 - **Villard Maurice** Cofondateur UNFAN et CNFA, écrivain Historien, président Cercle Algérieniste de Béziers rédacteur en chef ENSEMBLE, président honoraire AHP de Sétif.
 - **Hattab Pacha Joseph**, président de VERITAS, ancien maire de la Casbah d'Alger, conseiller général, dernier Président du conseil général d'Alger.
 - **Cazal Anne**, journaliste Ecrivain, fondatrice et déléguée générale de VERITAS.
 - **Algudo Alain**, président CDFA et CDAR, mandataire CNAIR et administrateur du Recours France.
 - **Anglade Gabriel**, président Maison du Pied Noir de Cagnes sur mer, adjoint au maire, délégué aux Rapatriés.
 - **Collin Jean François**, président de l'ADIMAD, ancien élu.
 - **Barisain Pierre**, président de droit de mémoire, cofondateur du CNFA.
 - **Artz Fred**, président ACEP-ENSEMBLE cofondateur UNFA et CNFA, administrateur de Pieds Noirs Hiers Aujourd'hui.
 - **Rondeau Jean-Pierre**, président Dépatriés, président honoraire de ALLO, ex secrétaire général GNPI, ancien élu
-

SERMENT SOLENNEL A LA CHARTE

Je soussigné, Nom :..... Prénom.....

A titre personnel et fou en qualité de Président de.....

Fier de mon passé et de mon Histoire, attaché à la restauration de mes Droits de citoyen français, Prête solennellement le Serment de respecter et de soutenir les principes et les buts de la CHARTE DES FRANÇAIS D'ALGERIE ET DE LEURS AMIS, et faire du Rassemblement National le premier objectif.

Fait le....., à.....Signature :

Formulaire à compléter par le destinataire

Nom :.....Prénom :.....

Email :.....

Président de.....Personne Privée :.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....Tel:.....

Email

.....

A adresser à :

RNFAA - ACEP-ENSEMBLE -130 Avenue de Palavas - 34170 Montpellier

Tél. 04 67 99 59 58 - Fax 04 67 65 15 82 - Email : ACEP-ENSEMBLE@wanadoo.fr

DOCUMENT N° 5875

BEO story :

<http://babelouedstory.com/index.html>